

Journal Ouest-France du **lundi 3 décembre 2012**
Edition : **Morlaix** - Rubriques : **Lanmeur**

FDSEA : « Remettre l'économie au coeur de l'exploitation »

Trois questions à...

Alain Salou, président de la section cantonale de la FDSEA.

Quel message voulez-vous transmettre par votre syndicat ?

Que l'économie est au coeur des préoccupations des **agriculteurs**. Aujourd'hui, les dossiers administratifs et environnementaux nous prennent trop de temps. Il nous faut travailler pour avoir des revenus. Pour cela, il faut revoir nos politiques pour actionner les leviers législatifs, et redynamiser la production. D'ailleurs, la campagne électorale de la FDSEA et des JA s'organise autour du thème *Remettre l'économie au coeur des décisions*. Un rassemblement mobilisant les acteurs économiques est prévu le 5 décembre, à Morlaix.



Les adhérents de la FDSEA cantonale ont tenu leur assemblée générale, mercredi, à Steredenn.

En un an, toutes les charges ont augmenté ?

Les projecteurs sont braqués sur la flambée du prix de l'aliment pour le bétail. En production laitière, le coût de la tonne de compléments alimentaires est passé de 300 à 424 € en un an. L'ensemble des charges (gazole, énergie, engrais) s'inscrivent aussi à la hausse pour les **agriculteurs**, et nous laissent peu de manoeuvre. Autre poste pesant lourd : la main-d'oeuvre. Les exploitants avaient obtenu des allègements de charges et l'instauration d'une TVA emploi, début 2012. Des mesures aujourd'hui sur la sellette.

Chaque année, le Département perd en foncier l'équivalent de Notre-Dame-des-Landes ?

La maîtrise du foncier est l'une de nos préoccupations avec la disparition des terres **agricoles**. Les jeunes **agriculteurs** ont annexé, vendredi, 2,500 hectares de terre en friche entre la voie express et l'entreprise Giannoni. Quel poids les élus ont-ils en dehors du Département ? Il faut sauvegarder les terres **agricoles** pour les jeunes. Dans le canton, il y a eu six installations en 2012.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.